Bibliothèque Collège

PA

Dix-huitième Année. — N° 65

Prix du numéro : 10 centimes.

Dimanche 16 Août 1903.

Bureaux : Rue de la Serre, 58

DANIEL JEAN RICHARD

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois :
Suisse	Fr. 6»—	Fr. 3»—
Union postale	» 12»—	» 6»—

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds

ANNONCES

suisses 20 ct., étrangères 25 ct. la ligne
Offres et demandes de place
10 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 32, rue Léopold Robert, CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger.

Développement des intérêts du commerce suisse à l'étranger

Le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie aux Sections.

II.

En 1898 et 1899, le Vorort eut pour la dernière fois à s'occuper de la question du développement de l'exportation et cela d'une manière très intense. L'échec d'alors est sans doute encore présent à la mémoire de celles des sections qui se sont spécialement intéressées à la question. Nous croyons toutefois à propos d'en rappeler brièvement les phases.

Lors de l'établissement d'un Office national du commerce extérieur en France — office dont on n'a du reste plus entendu parler, une fois le nombre nécessaire de Conseillers commerciaux élu — en même temps aussi pour faire valoir les propositions de quelques sections emises lors d'une requête concernant l'institution d'une agence diplomatique au Japon et le développement des relations commerciales avec ce pays (circulaire Nr. 208, du 12 juillet 1897), le Vorort adressa le 22 juillet 1898 au Département fédéral du commerce un long préavis traitant du développement de l'exportation au Japon. Il y passait en revue toute la longue série des projets que la recherche de mesures propres à encourager l'exportation a fait naître dans le cours des années. Des dépôts d'échantillons à l'étranger sont trop chers, des musées commerciaux dans le pays même perdent bien vite toute actualité, à moins d'y consacrer des sommes énormes. L'augmentation du personnel consulaire pour obtenir une amélioration des rapports, n'aurait guère de sens, car les rapports ne fournissent tout de même pas ce qu'il faudrait. Des raisons concluantes ont fait rejeter en 1886 l'institution des consulats de carrière. Les chances fort minimes qu'offre la carrière diplomatique rendront difficile le recrutement de jeunes gens comme attachés commerciaux ; du moment que ces attachés auront des capacités commerciales, le commerce les accaparera. La réclame doit être l'affaire des particuliers. L'envoi en commun d'agents ad hoc n'offre guère de chances de réussite. Le profit résultant de toute une mission commerciale ne serait pas en rapport avec les frais ; des chambres de commerce et des conseillers commerciaux à l'étranger exigeraient des secrétariats permanents très coûteux du moment que sous forme de bureaux d'information ils devraient être utiles à l'exportation.

L'étude par le Vorort des différents systèmes recommandés pour le développement de l'exportation ayant ainsi abouti à un résultat négatif, il crut pourtant devoir émettre une proposition positive. Il exposa avec tous les détails l'idée de la création d'une agence commerciale officielle au Japon, agence qui aurait non seulement à s'occuper du service d'informations, mais qui devrait aussi faire des efforts pour augmenter l'importation des produits suisses.

Bien que le Département fédéral du commerce déclinât formellement l'organisation officielle d'une agence commerciale (l'arrêté fédéral de 1884 le forçait à le faire) et ne fit espérer qu'une subvention fédérale : bien qu'une personnalité fort compétente prise en vue pour gérer cette agence se fût retirée, l'affaire semblait pourtant cette fois-ci arriver à bon terme. Dans la XXXIme séance du 12 novembre 1898 de la Chambre suisse du commerce qui s'occupa exclusivement de cette question, les dispositions, se basant en partie sur des informations prises chez les différentes industries, étaient à peu d'exceptions près excellentes, le Département du commerce ayant lui aussi donné son assentiment.

Toutefois l'exécution de ce projet échoua complètement, vu l'impossibilité absolue d'obtenir des intéressés les sommes nécessaires. Aussi l'assemblée des délégués du 20 mai 1899 décida-t-elle que le Vorort devait pour le moment abandonner la question.

Nous sommes avec cela à la fin de notre aperçu touchant les essais dignes d'être mentionnés, tentés en faveur du développement officiel de l'exportation. Nous avons cru devoir reproduire une fois l'ensemble de l'histoire de ces efforts auxquels notre Union a toujours pris une part active ; elle est aussi instructive que le résultat en est regrettable, tous les efforts tentés jusqu'à présent n'ayant pas abouti.

En 1900 on prit un nouvel élan dans les Chambres fédérales. Le Conseil national vota un postulat Kœchlin, tout en lui donnant une portée plus étendue :

« Le Conseil fédéral est invité à examiner et à rapporter quelles seraient les mesures à prendre pour développer les intérêts commerciaux suisses à l'étranger. »

Par lettre du 19 février 1901 le Département fédéral du commerce invita le Vorort à s'exprimer sur cette question. Le Vorort désirait cependant attendre d'abord la publication complète des rapports de M. le Docteur Max Huber sur ses voyages d'étude en Orient. Une fois ces rapports parus — 1. Russland, insbesondere Sibirien ; 2. Ost-asien, insbesondere Japan, Hongkong, Cochinchina, Siam, Straits Settlements und Niederländisch Indien ; 3. Australien und China — on aurait pu se mettre au travail. Cependant la perspective de pouvoir pourtant encore entreprendre un essai pratique avec une personnalité compétente — idée que le Vorort aurait toujours voulu mettre à exécution — l'engagea à attendre encore. Ce projet et un autre, visant à nouer des relations avec l'Asie orientale, furent soumis à la Chambre suisse du commerce dans sa séance du 22 novembre 1902. Les dispositions étaient plutôt froides ; toutefois le Vorort fut autorisé à se mettre en communication avec les cercles intéressés à l'exportation en Orient. Des empêchements imprévus et insurmontables firent échouer la réalisation de ce plan ; un autre projet immédiatement exécutable n'étant pas disponible et le Conseil fédéral ayant été prié de donner suite au dit postulat, le Vorort se vit obligé de traiter de nouveau théoriquement la question en la soumettant aux sections.

La question de l'encouregement des intérêts commerciaux a été, comme vous le savez, discutée dans l'Assemblée des délégués tenue dernièrement ; mais ce n'était pas l'endroit où une question si particulièrement complexe pouvait être traitée avec grand profit ; elle doit au contraire être étudiée par les sections mêmes afin que le Vorort soit en état de connaître la manière de voir décisive et motivée des membres de l'Union.

Nous soumettons donc de nouveau aux sections la question du développement des intérêts commerciaux à l'étranger pour que celles-ci l'étudient et nous donnent leur préavis ; le Vorort élaborera son rapport au Département fédéral du commerce. Comme matériel nous citons les publications de l'Union, soit les procès-verbaux de la XXXIme et XXXVIIme séance de la Chambre suisse du commerce (1898 et 1902), les rapports Huber dont nous avons parlé plus haut et le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 9 mai 1903 — vu que la plupart des sections n'ont sans doute pas à leur disposition les exposés antérieurs concernant les consulats de carrière (1886), les agents commerciaux (1889, procès-verbal de la XIIme séance de la Chambre suisse du commerce), les musées commerciaux (1889).

Nous voudrions donner à la question une étendue plus générale que ne le fit la motion du Conseil national qui glisse sur la question principale, soit

1° S'il y a moyen d'appliquer d'une manière appropriée les fonds publics au développement des intérêts commerciaux à l'étranger ?

puis ensuite

2° Par quelles mesures cela pourrait-il éventuellement se faire ?

La première question ne parait nullement déplacée au Vorort, vu les expériences faites jusqu'ici, tandis qu'une augmentation des sommes allouées dans le pays même au développement des intérêts commerciaux — sous forme de subventions aux institutions aptes à former des commerçants capables par exemple — ne rencontrerait guère de difficultés sérieuses.

Nous prions les sections de bien vouloir répondre en grand nombre à cette question d'une haute importance et qui entraînera peut-être de graves conséquences.

Vu l'approche de la saison peu favorable aux

travaux des sections, nous remettons le terme pour l'envoi de vos préavis autant que le permet l'urgence de la question et nous le fixons à la **fin septembre.**

Au nom du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie :

Le président :
H. Wunderly-de Muralt.

Le secrétaire :
Sprecher.

Embauchage d'ouvriers pour l'étranger

Nous vivons dans une bien singulière époque. On multiplie d'une façon constante les moyens de communication ; on favorise les échanges par la rapidité devenue inquiétante des moyens de transport ; mais, chose contradictoire, les gouvernements, poussés par des besoins financiers toujours plus pressants, élèvent aux frontières de chaque pays, une barrière protectionniste toujours plus haute, dans le seul but de remplir la caisse de l'Etat en vidant les poches des consommateurs et ceux-ci — qui sont le peuple — gagnés par la contagion, s'imaginent qu'ils protègent efficacement le commerce et l'industrie de leur pays, quand ils ont contribué, par leur indifférence ou par leur vote, à empêcher le voisin de développer son exportation... ce qui l'oblige à faire de même en vertu du principe de la réciprocité.

En politique, même contradiction. On parle de la fraternité des peuples, on proclame l'avénement plus ou moins prochain des Etats-Unis d'Europe. Plus de frontières ! est le cri de ralliement de la masse socialiste ; on fait des grèves pour augmenter les salaires d'ouvriers étrangers en séjour temporaire dans le pays ; mais quand un ouvrier indigène passe la frontière, on crie à la trahison ; quand une industrie menace d'émigrer, on s'aperçoit tout à coup que le pays où l'on vit a ses intérêts distincts de ceux des autres pays, opposés même aux leurs, sur une foule de points.

N'avons-nous pas raison de dire que nous vivons dans une singulière époque ?

* * *

Ces réflexions, d'une portée très générale, nous viennent à propos d'un procès qui s'est récemment déroulé en France ; il s'agissait d'une divulgation d'un secret de fabrique.

Les propriétaires d'une taillerie mécanique de pierres pour bijouterie avaient poursuivi un de leurs concurrents et demandé, contre lui, l'application de l'article 417 du code pénal français ainsi conçu.

« Quiconque, dans la vue de nuire à « l'industrie française, aura fait passer en « pays étranger des directeurs, commis, ou « des ouvriers d'un établissement, sera « puni d'un emprisonnement de six mois « à deux ans et d'une amende de 50 francs « à 300 francs. »

La taillerie mécanique en question reprochait à son concurrent d'avoir débauché un de ses ouvriers pour l'envoyer travailler dans un atelier à Bruxelles, ce qui constitue un délit, selon l'article 417 du code pénal français.

Mais une constatation singulière a été faite au courant des débats : il n'y a pas trace que cet article ait jamais été appliqué jusqu'à ce jour.

Il résulte de l'exposé des motifs du code pénal que cette disposition, qui a un faux air de protection de l'industrie nationale, avait été inspirée par les nécessités du blocus continental que Napoléon Ier avait organisé, en 1806, contre l'Angleterre et qui constituait un ensemble de mesures dont la principale prohibait toute relation commerciale entre l'Angleterre et les autres états européens.

Il ne s'agissait donc pas, dans la pensée du grand conquérant, de défendre l'embauchage pour l'étranger de tel ou tel ouvrier d'une industrie quelconque, mais d'empêcher l'exode et l'installation en pays étranger d'un établissement industriel complet avec le personnel et les divers éléments qui pourraient en assurer le fonctionnement et la prospérité, mais en vue du fameux blocus.

Comme nous le disions, cet article du code, inspiré par des circonstances politiques passagères ne fut jamais appliqué et, lors du procès récent que nous rappelons, les prévenus furent acquittés sur tous les points.

* * *

On cherche aujourd'hui à empêcher, par d'autres moyens, l'exode des industries et des ouvriers. Les syndicats ouvriers excluent de leur sein ceux de leurs membres qui émigrent et cherchent, quand ils rentrent au pays, à leur fermer l'accès des ateliers.

Toutes ces mesures sont vaines. Nous sommes à une époque d'échanges trop intense, pour que les barrières artificielles qu'on voudrait opposer à la diffusion des idées, comme à celle des connaissances scientifiques ou industrielles puissent résister à la poussée des événements. La force des choses et la marche du temps finiront par abattre toutes les frontières.

En attendant le jour où les nationalités ayant disparu on ne parlera plus de l'horlogerie suisse ou de l'horlogerie allemande, nous devons bien nous placer au point de vue de ce qui est, laisser aux rêveurs d'aujourd'hui — qui seront les réalistes de demain — les conceptions idéales et courir au plus pressé.

Nous vivons en Suisse et nos intérêts économiques sont souvent opposés à ceux de nos voisins. Nous avons donc le devoir, en gens pratiques que nous devons être, d'envisager le problème industriel au point de vue de l'intérêt présent de nos populations et d'y mettre un certain égoïsme plus profitable que le sentimentalisme vague des utopistes à vues lointaines.

Et, comme on ne peut songer à introduire dans nos lois une disposition semblable à celle jamais appliquée du code pénal français, le mieux est encore de nous souvenir que nous sommes les habitants d'un petit pays qui a nom La Suisse, que l'intérêt économique de chacun de nous est lié à la prospérité de l'ensemble du pays et que c'est, pour tout citoyen, un devoir de ne rien tenter qui puisse porter atteinte à cette prospérité.

Tout démodé qu'il soit dans certains milieux où l'on affecte un internationalisme outrancier, c'est au nom du *patriotisme* qu'il faut parler à ceux qui rêvent de transplanter notre fabrication de l'autre côté de nos frontières.

Si ce langage n'est pas compris par ceux que leur situation industrielle et commerciale place au haut de l'échelle sociale ; si, sans nécessité absolue et reconnue ils privent une partie de nos ouvriers de leur travail naturel pour le faire exécuter de l'autre côté de la frontière, qu'on ne s'étonne plus si l'idée de patrie s'affaiblit au sein des masses populaires.

Le concours de chronométrage de l'Automobile-Club de France

Le grand journal sportif *La Vie au grand Air* a publié sous la signature de M. G. Prade, à propos du récent concours de chronométrage de l'Automobile-Club de France, l'article suivant, que nos lecteurs seront heureux d'apprécier, dit la *Revue de l'Horlogerie-bijouterie.*

Bien que ce concours ait été organisé par l'Automobile-Club de France, néanmoins ces résultats intéressent tous les sports qui visent dans leurs résultats une comparaison avec le temps, c'est-à-dire la grande majorite des sports ; car, il faut bien le dire, de plus en plus les sports où la distance sert à mesurer, à l'arrivée, la valeur de l'effort fait, deviennent de plus en plus rares, et il est de plus en plus difficile de ne pas substituer le temps comme juge de la valeur et de la puissance de tous les efforts inscrits.

Si nous voulions faire ici un petit cours de philosophie, il nous serait facile de prouver qu'au fond, tout cela, c'est bien la même chose, car tous les appareils de mesure de temps sont simplement des appareils qui mesurent de l'espace, et le plus simple, la montre, en est une preuve évidente.

Ce que nous appelons une différence de temps n'est en somme sensible que par la vue d'une différence d'espace parcouru par les aiguilles. La mesure du temps et son perfectionnement progressif ne sont donc, en somme, que la délimitation de plus en plus précise des différences d'espace parcouru par un appareil indicateur dont l'effort commence et finit en même temps que l'effort que nous nous efforçons d'enregistrer.

Cette légère philosophie épuisée, nous entrerons, également tout à fait en passant, dans le domaine de la science.

Les conditions dans lesquelles avaient lieu ce concours de chronométrage étaient d'ailleurs un peu spéciales.

Il s'agissait moins peut-être de mesurer exactement le temps avec une infinie précision que de le mesurer dans des circonstances bien particulières et qui étaient à peu près les suivantes :

Un véhicule automobile part. Il passe en vitesse devant un point déterminé et, continuant sa marche, il passe à un autre point déterminé qui est environ à 1.000 ou 1.600 mètres du premier.

A son premier passage, il faut que le moment précis où son avant coïncide avec la ligne mesurée sur le sol soit enregistré, et au besoin demeure même enregistré, de façon que l'erreur de lecture, qui se produisait autrefois sur les chronomètres, ne fût plus possible, ou fût tout au moins réparée à une lecture définitive.

Il devait en être de même au second passage qui se produisait, en général, de 30 secondes à 1 minute après le premier, et ces deux temps et cette différence devaient être enregistrés et lus assez vite pour que le passage d'un second véhicule au premier point deux minutes après le premier, c'est-à-dire une minute à peine après le dernier passage de ce premier véhicule, fût enregistré à son tour.

On comprend que le chronomètre à dédoublante et rattrapante, dont la marche n'est d'ailleurs garantie qu'en dehors des arrêts qu'on lui impose ainsi à chaque passage, qui exige une lecture rapide, ne laissant aucune trace et où l'erreur, toujours facile, ne peut plus être rachetée aussitôt que le chronomètre est remis à zéro, ne peut plus suffire à la constatation de temps où une différence d'un cinquième de seconde, alors que le fait seul de l'arrêt peut donner quatre cinquièmes d'écart, assure une différence d'allure de près d'un kilomètre à l'heure.

Le nouvel appareil Mors, primé par la Commission sportive de l'Automobile-Club de France et construit par L. Pottier, est certainement l'appareil le plus remarquable à ce point de vue.

Voici les divers éléments qu'il emprunte pour réaliser le difficultueux problème que nous avons analysé plus haut.

Il emprunte au chronomètre sa marche continue, c'est-à-dire ce qu'il a de vraiment scientifique, et il fait appel à une bande de papier, qui se déroule sans interruption, pour consacrer la continuité de l'enregistrement et sa fixation.

Mais la bande de papier ne se déroule jamais d'une façon continue et c'est là le délicat problème

devant lequel on avait échoué jusqu'ici. L'appareil Pottier-Mors substitue au déroulement de la bande de papier irrégulier, la continuité d'une inscription qui est commandée par la marche continue du chronomètre.

Voici comment est résolue la difficulté:

Le chronomètre commande à son échappement un doigt de contact électrique que cet échappement vient tantôt toucher, tantôt abandonner.

Il en résulte donc que, tous les cinquièmes de seconde, nous avons une interruption de courant électrique qui commande, par électro-aimant, une aiguille d'acier. Cette aiguille vient donc, tous les cinquièmes de seconde, perforer la bande de papier d'un télégraphe Mors qui se déroule aussi irrégulièrement qu'il lui plait, car cette irrégularité n'a désormais plus aucune importance.

A chaque passage du véhicule, le courant électrique, qui commande, toujours par électro-aimant, une seconde aiguille placée en dessous du papier, lui fait perforer celui-ci, et ainsi se trouve régulièrement inscrite la mesure exacte du temps avec d'autant plus de minutie que l'espace laissé sur le papier entre chaque cinquième de seconde est plus grand, ce qui revient tout simplement à faire dérouler le papier avec la plus grande vitesse possible. Nous avons ainsi les cinquièmes de seconde exacts représentés par les trous du papier, qu'un compteur vient d'ailleurs numéroter aussitôt, sans avoir l'erreur possible et inévitable du chronomètre à chaque déclanchement.

Voilà évidemment qui laisse loin nos pauvres chronomètres de jadis; mais la science moderne, pour laquelle la télégraphie sans fil des 5.000 kilomètres de l'Atlantique n'est plus qu'un jeu, n'en restera pas là.

Une exposition universelle à Londres

Suivant la *St-James Gazette*, il serait question d'organiser une exposition universelle à Londres en 1906. Un comité se serait déjà constitué pour étudier l'affaire.

Les résidents étrangers à Pékin
Restriction projetée du droit de séjour

Le journal conservateur la *Post*, feuille souvent bien renseignée sur les affaires étrangères, publie le télégramme suivant de Pékin:

« Le ministère chinois des affaires étrangères se propose d'atténuer le privilège dont bénéficient les étrangers domiciliés à Pékin, sous prétexte que Pékin n'est pas une ville commerciale. Les étrangers ne devront posséder aucune propriété à Pékin, et la colonie étrangère ne devra subir aucune augmentation. Cette mesure projetée par le ministère des affaires étrangères vise l'accroissement de l'élément étranger mal famé à Pékin. De leur côté, les représentants des puissances seraient heureux de voir disparaître cet élément, mais ils estiment qu'il n'est plus possible d'atteindre ce but. D'autre part, il règne à ce propos une vive émotion parmi les étrangers qui déclarent avoir acheté leurs privilèges au prix de leur sang et du martyre. »

M. Roosevelt et les lynchages

Le président Roosevelt a fait connaître ses sentiments sur la question du lynchage dans une lettre adressée à M. Durbin, gouverneur de l'Etat d'Indiana. « Une telle violence, dit le président, est simplement une forme de l'anarchie, et l'anarchie est maintenant, comme elle l'a toujours été l'avant-coureur de la tyrannie. »

Continuant, M. Roosevelt dit que tout homme intelligent doit se sentir effrayé de l'accroissement de la manie du lynchage dans ce pays, et notamment des formes particulièrement hideuses qu'a prises si souvent la violence de la foule, lorsque ce sont des hommes de couleur qui en sont les victimes. Dans un certain nombre de cas, l'homme lynché s'était rendu coupable d'un crime horrible et indescriptible. On doit faire tout ce qu'on peut pour accélérer la marche de la justice lorsqu'il s'agit d'un crime si affreux, mais on ne doit pas, pour cela, priver les citoyens du droit fondamental d'être entendus pour leur propre défense, droit si cher à tous les Américains. Même dans le cas où elle tombe sur le véritable coupable, la foule fait à l'Etat un grand tort, puisque le fait même d'avoir assisté à un lynchage constitue une dégradation.

M. Roosevelt déclare qu'en permettant une violation de la loi, par qui que ce soit, nègre ou blanc, on affaiblit les liens de la civilisation, et l'on augmente les risques de la voir disparaître et remplacer par un système qui entraînerait l'anarchie et la tyrannie.

Les journaux du soir font un accueil chaleureux à la lettre du président, mais le *Mail and Express* pense qu'il est inutile d'espérer que cette protestation donnera des résultats bien sensibles. *(Times).*

AVIS

Nous prions instamment ceux de nos abonnés étrangers qui n'ont pas encore acquitté leur abonnement de l'année 1903, de bien vouloir le faire sans retard par mandat postal, par chèque ou en timbres poste.

L'Administration du Journal.

Cote de l'argent

du 15 Août 1903

Argent fin en grenailles . . fr. 97.50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . . . fr. 99.50 le kilo.

Grand Prix Exposition universelle de Paris 1900

PAUL DITISHEIM
Fabrique d'Horlogerie
11, Rue de la Paix, à **La Chaux-de-Fonds**
Assortiment très complet en montres décorées et montres bijoux
MONTRES UNIES POUR DAMES
(H 82 C) Chronomètres de poche 3062
Chronomètres de bord (Deck Watches)
35 Récompenses de 1er ordre dans dernières Expositions et Prix généraux de 1897, 1898, 1901, 1902, aux Concours de Chronomètres de l'Observatoire astronomique.

Fabrique de boîtes argent et galonné
HENRI ERARD & FRÈRES, Noirmont
3791 Téléphone — Usine électrique
La maison fabrique exclusivement la boîte bon courant et soignée niels, empire, Breguet, etc.
Genres japon et russe, gouttes or et argent
— Prix avantageux —

Fabrique de contrepivots pour l'horlogerie
HENRI MARTIGNIER, Vaulion (Vaud)
Polissages soignés par procédés mécaniques de pierres en tous genres
(H—L) en grenat et vermeil 3671
Prix modérés. — Force électrique.

A la même adresse, on offre à vendre pour 350 francs, faute d'emploi, un excellent moteur à pétrole, type vertical, force 1 HP. Conviendrait pour entrepreneur ou petite industrie.

Dès le 1er janvier 1903: **SPIRAUX COMPENSATEURS « Perret »**
Evitez les reproches de la **clientèle** et les **retours** pour **rouille** en exigeant la marque la plus réputée
Adresse **SPIRAUX RÉUNIES** Adresse
LA CHAUX-DE-FONDS
Balancier COMPENSATEUR, du Dr Guillaume, dès le 1er janvier 1903
H2873C Demandez Prix-courant spécial pour Spiraux trempés. 2787

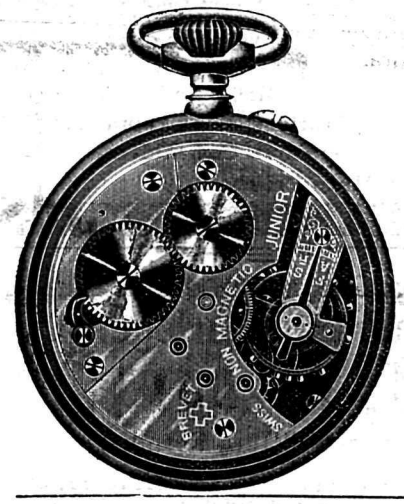

Montre ancre „Junior"
non magnétique, interchangeable
Prix avantageux
Réglage excellent
Force et lumière électriques
Vente réservée pour quelques pays
Manufacture „Junior"
St-Imier (Suisse)
(H-7998-J) 3788

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ
Société Anonyme par Actions. Directeur: J. PERLET.
Maison fondée en 1849
Usine hydraulique et électrique — Procédés mécaniques perfectionnés
Manufacture d'Ebauches et Finissages de 13 à 36 lignes
Pièces à Clef et Remontoirs en tous genres, Ancre et Cylindre, à Verre et Savonnettes
Systèmes en vue, demi-vue, couvre-rochets, Revolver, Bascule, etc., etc., à ponts et 3/4 platines
Spécialités en tous genres, pour tous pays: Boston, Roskopf, Seconde au Centre, etc.
— Pièces à Cercles et à Calottes —
Etude et entreprise de Calibres genres spéciaux
TÉLÉPHONE
LA FABRIQUE NE TERMINE PAS LA MONTRE
H 1291 J 3474

Maison fondée en 1873

FABRIQUE D'ASSORTIMENTS A CYLINDRES PIVOTÉS SUR JAUGES INTERCHANGEABLES

En tous genres et qualités, sur calibre de précision

FABRICATION GARANTIE

FRANÇOIS FAIVRE

H-2442-C CHARQUEMONT (Doubs, France) 3755

Travail et prix avantageux — Prompte exécution

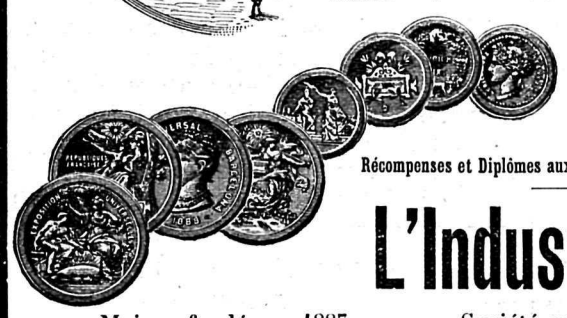

Médailles aux Expositions universelles de Paris et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales

L'Industrielle

Maison fondée en 1887 Société anonyme

Manufactures de Cartonnages

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc., se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle seule plus de 60 ouvriers et ouvrières. (H 600 F) 3244

Stock continuel d'environ 200-250.000 cartons genres courants.

Directeur général : **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.**

Fabrique de Fournitures d'Horlogerie

V. DONZELOT, PORRENTRUY

Usine hydraulique à **Courfaivre** (Jura Bernois)

Balanciers en nickel, dardène et façon comp. (H 1055 J) 3149
Assortiments roues et cylindres, bruts et pivotés.
Tiges d'ancre, axes de balanciers, bruts et pivotés.
Ressorts de barillets, tampons bruts et pivotés.
Aiguilles en tous genres, heures, minutes et secondes.
Pierres finies : Rubis, grenat, vermeil, tous genres, moyennes, 6 trous, Roskopf, échappements.
Plaques serties grenat et incassables. **Contre-pivots.**
Ecuelles en tous genres. **Tenons, pieds, canons.**
Chevillots ronds et carrés. **Poussettes** en tous genres.
Spiraux, visserie, goupilles pour boîtes et cuvettes.

Fournitures spéciales pour horlogers-rhabilleurs

VENTE EN GROS. — EXPORTATION POUR TOUS PAYS

Albums et Catalogues illustrés sur demande

FABRIQUE DE CADRANS

H1211 en tous genres et pour tous pays 2321

A. Cosandier, Soleure

Installation moderne Maison fondée en 1889 Force électrique

Production journalière 3000 pièces

COMMISSION Chinois et Antique bombés. Exportation directe

Spécialité Chinois, Boston, Japonais, Turcs, Roskopf

en tous genres et marques, soignés et ordinaires

Fondants dans tous les goûts. - Grande spécialité vrai genre anglais.

Livraison rapide La maison ne craint aucune concurrence Graveur spécial

Adresse télégraphique : Cosandier, Soleure. — Téléphone.

FABRIQUE D'HORLOGERIE

Fondée en 1841 **BEAU-SITE** Fondée en 1841

FERDINAND BOURQUIN

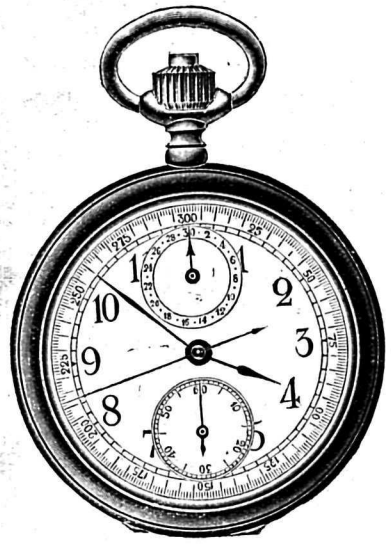

St-Imier (Suisse)

Chronographes syst. brevetés

simples et à compteur

Compteurs de sport

ancre et cylindre

Montres de précision

13, 17¾ et 18 lig. Ancre

à verre et savonnettes

Catalogue illustré sur demande. H4034J 3150

H 2555 C 2690

FABRIQUE DE CADRANS D'ÉMAIL

en tous genres

A. Schiffmann-Bourquin

TÉLÉPHONE **Tourelles No 25** TÉLÉPHONE

LA CHAUX-DE-FONDS

FORCE ET LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

EXPORTATION

Installation moderne et complète

Graveur et Rapporteur dans la maison

Production journalière: 8000 cadrans

SPÉCIALITÉS :

Genre ROSKOPF

Quantièmes — Phases de lunes

Fondants bosses flinquées et opaques

Cadrans blancs et fondants

2732 soignés et ordinaires H-2703-C

LIVRAISON DANS LES 24 HEURES

Société suisse des Spiraux

H 233 C (Fondée par 400 fabricants d'horlogerie et régleurs) 3117

Bureaux à LA CHAUX-DE-FONDS, rue de la Charrière, 37

Spiraux trempés
Spiraux Excelsior
Spiraux cylindriques

Médaille d'or
Exposition Universelle
Paris 1900

Spiraux mous
Spiraux antimagnétiques
Fabriques à Genève et Chaux-de-Fonds

Imprimerie de la Fédération horlogère suisse (R Haefeli & Cie), Chaux-de-Fonds

Fabrique d'Horlogerie Ad SCHWEIZER-SCHATZMANN

5, Rue de la Côte **LA CHAUX-DE-FONDS** Rue de la Côte, 5

Montres Panoramiques

brevetées en Suisse et à l'Etranger

24.792 + 24.340

avec plusieurs

portraits tournants

18 et 19 lignes

ancre et cylindre

verre et

savonnette

—

Réglage

garanti

H 1705 C 3524

Chef de fabrication

dirigeant actuellement importante fabrique d'horlogerie, connaissant à fond la partie technique et désirant changement **cherche place analogue** pour tout de suite. Eventuellement pourrait organiser complètement nouvelle fabrique Références de 1er ordre. S'adresser sous chiffr. **U-7792-J à Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 3762

ATELIER

A louer pour de suite ou époque à convenir, un **vaste atelier** bien éclairé et un logement, le tout situé au centre des affaires.

Adresser offr. s. **G-2254-C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3683

Un comptable

depuis 11 ans dans une importante maison de la région; bien au courant des affaires, connaissant à fond la fabrication par procédés mécaniques de la montre plate, **cherche situation.** H-2454-C 3765

Ecrire sous initiales **B. A. L. 5803, poste restante, La Chaux-de-Fonds.**

Pour diriger

sa fabrication d'ébauches, une grande fabrique de montres

cherche horloger

capable, ayant déjà occupé place semblable.

Ecrire sous chiffres C.-7949-J. à l'agence Haasenstein & Vogler, Chaux-de-Fonds. 3780

MÉCANICIENS

On demande dans une importante fabrique de boîtes argent, un mécanicien connaissant bien l'outillage de la boîte et spécialement les étampes. S'adresser sous chiffr. **S-7789-J** à l'agence **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3764

ERNEST GINDRAT, Tramelan

Fabrication d'horlogerie.

Spécialité de petites montres 10 à 14‴, argent et galonné, niel, filet émail, genre fantaisie, genre pour l'Allemagne, l'Autriche, Hollande, Suède et Italie. Prix avantageux. Montres garanties. (H—J) 3611

M. A. Hornschuh

Commissionnaire en horlogerie

à Francfort s/M

Oppenheimer Landstrasse, 59

désire entrer en relations avec les fabricants de genres courants et à bon marché pour faire le placement en Allemagne de produits de leur fabrication. 3767

UN BON H2519C

Horloger Rhabilleur

de toute moralité et de conduite exemplaire **est demandé** tout de suite pour la **Colombie** (Amérique du Sud). Place d'avenir, conditions avantageuses et voyage payé. 3777

S'adresser à M. **F. Bachmann,** ou à M. **Edouard Glauser,** tous deux Grande Rue 24, **Le Locle.**

Mr S. Goldenberg

de Londres

sera à la Chaux-de-Fonds

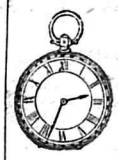

Hôtel Central, chambre No 5, pendant une quinzaine de jours encore. **Achète tous lots avantageux de montres** 3773

genre anglais.

Montres 19 lig. Ancre lev. visibles

Lép. et Sav. à secondes

Plates et extra-plates

Tous genres de boîtes

Qualité soignée et bon courant

JEAN STAUFFER

3781 St-Imier H7948J

Dans un important établissement industriel de la Chaux-de-Fonds, un

voyageur

expert, connaissant un peu la boîte de montre, **est demandé** pour visiter la clientèle de la région horlogère. Engagement fixe ou conditionnel à déterminer.

Entrée immédiate ou selon entente. 3779

S'adresser, par écrit, sous chiffres **X-2524-C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Pour de suite, évent. au plus tôt possible, on cherche **quelques** (Bn. 15212)

ouvriers capables

sur charnières

pour boîtes de montres

en **métal et argent.** Places stables et lucratives. **THIEL frères S. a.,** fabrique de montres de poche, **Buhla** (Thuringue). 3782

JEUNE ALLEMAND (du Sud)

19 ans, ayant terminé son apprentissage dans maison de banque de premier ordre, cherche place, pour connaître la branche (montres) dans fabrique de montres ou analogue; prétentions modestes. Entrée selon convention. — Offres sous init. M. Z. 259 à Rodolphe Mosse, Munich. (Mag. 1275) 3776

Ed. TRACHSEL

GENÈVE

Graveur-Décorateur

Guichets en tous genres

Zones d'émail, peinture, paillonnés, etc.

Spécialité de zones appliques en or argent et plaqué or sur guichets

3593 **argent et acier** (H6148X

Jeune comptable

de 22 ans, bien au courant de la fabrication, bon correspondant, actuellement dans une grande fabrique de montres Roskopf, **cherche place** pour fin septembre ou époque à convenir. — Références à disposition. 3786

Adresser offres sous chiffres **Zc-2551-C** à **Haasenstein & Vogler,** La Chaux-de-Fonds.

Horloger pour la grosse Horlogerie

Jeune homme du métier, connaissant bien la théorie et la pratique, sortant d'une école d'horlogerie, cherche place en Suisse française pour y apprendre la langue. Faire offres sous Cc-4527-Y à Haasenstein & Vogler, Berne. 3785

Fabrication de machines à arrondir

3789 en tous genres H2546C

Burins fixes, outils, p. fabricants de ressorts

Fonderie de bronze, laiton, nickel, etc.

J. MAGNIN-JACOT

Mécanicien

La Chaux-de-Fonds

NOUVELLES MONTRES INVAR

COMPAGNIE DES MONTRES « INVAR »

USINE DES CRÉTÊTS

3315 **CHAUX-DE-FONDS** (Suisse) H 693 C

Ecole professionnelle de St-Gall

pour **Fonctionnaires** des **Services de Transports**

Sections: *Chemins de fer; Postes; Télégraphes; Douanes.*

La seconde série du **Cours préparatoire** commence **le 1er Octobre**

Ce cours à pour but de compléter l'instruction des élèves insuffisamment préparés pour être admis immédiatement dans l'une des quatre sections. Un cours spécial, recommandé surtout aux élèves de langue étrangère, leur offre la facilité de se perfectionner rapidement dans la connaissance et la pratique de l'allemand.

Age d'admission minimum : Cours préparatoires: 15 ans ; cours spéciaux : 15 ans ½. 3742

Demander prospectus.

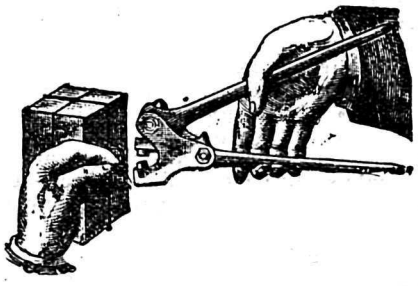

Pinces

à plomber

en acier forgé

Prix de la pince avec gravure fr. 8.—. Plombs de 13 mm. fr. 5.50 le mille. 3768

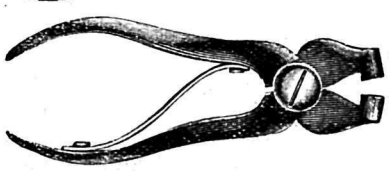

Pince « Mignon »

recommandé spécialement pour le plombage du pendant de la montre. **Prix de la pince avec gravure fr. 7.—.** Plombs de 8 mm. fr. 4.— le mille. H-2475-C

Ces pinces de forte construction et en bon acier ne doivent pas être confondues avec les autres pinces qui existent dans le commerce, lesquelles, généralement, sont en fonte. A cela on doit ajouter que nos prix sont absolument réduits et sans concurrence.

Poinçons dans tous les genres, alphabets et numéros

en acier

Catalogue et modèles à disposition

Fabrique de timbres en caoutchouc et métal

JEAN CHAPUIS, Bienne.

Clichés

Gravures sur bois

Spécialité:

Dessins pour Catalogues et Prix-courants

R. Haefeli & Cie, Chaux-de-Fonds

VOLONTAIRE

Jeune commis allemand ayant travaillé 5 ans dans la branche horlogerie et possédant déjà de bonnes notions de la langue française **cherche place** pour se perfectionner dans cette langue. 3792

S'adresser sous chiffres **A-2552-C** à **Haasenstein & Vogler, à La Chaux-de-Fonds.**

Monsieur

M. Kohn, de Berlin

sera à

l'Hôtel de la Fleur-de-Lys

dimanche, lundi et mardi 16, 17 et 18 ct. Hc-2558-C 3790

Demande offres en genres allemands et nouveautés.

Le nouveau Pape

S. S. PIE X

peut être obtenu en **miniature sur boîtes de montres** et en **portrait** noir et couleurs sur **cadrans émail** à l'atelier **Fritz Robert-Porret, Locle.** H2547C 3787

LA NOVA

Montres à portraits s/ cadran

17 18 et 19‴ verre et savonnette

Réglage garanti

Seuls fabricants:

Rickli, Houriet & Cie

3142 **ST-IMIER (Suisse)** H 1006 J

Pour FABRICANTS d'HORLOGERIE

On offre à vendre bon marché, pour liquider, différents

lots d'ébauches et de finissages

16 à 20''' en remontoir et à clef, cylindre et ancre. Adresser demandes sous **H-3784-J** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3784

OFFICE DES FAILLITES DU LOCLE

VENTE D'IMMEUBLES

Adjudication définitive

L'Office des faillites du district du Locle réexposera aux enchères publiques, dans la salle de la Justice de paix aux Brenets, le **Samedi 22 Août 1903, à 2 ½ heures du soir,** les immeubles suivants dépendant de la masse en faillite **Louis-Léon Siron,** fabricant d'horlogerie, ci-devant aux Pargots (Brenets), immeubles qui n'ont pas atteint le prix d'estimation à la séance d'enchères du 11 courant :

Cadastre des Brenets.

1° **Article 391.** Les Pargots, bâtiments, dépendances et jardin, de 780 m².

Limites : Nord, 115 ; Est, la route cantonale ; Sud, 116 ; Ouest, le lac de Chaillexon.

Subdivisions :

Plan folio 9.	N° 26.	Les Pargots,	logements	192 m²
»	» 27.	»	dépendances	403 m²
»	» 28.	»	logement	60 m²
»	» 29.	»	jardin	188 m²

Les maisons construites sur le présent article sont assurées à l'assurance cantonale contre l'incendie, la première pour la somme de fr. 22.000,—, et la seconde pour la somme de fr. 4.100.—.

Dernière enchère : Fr. 19.900,—.

2° **Article 496.** Les Pargots, bâtiment et place de 375 m².

Limites : Nord, la route cantonale ; Est, 495 ; Sud, 502 ; Ouest, 502, 503.

Subdivisions :

Plan folio 9.	N° 49.	Les Pargots,	logement et fabrique	118 m²
»	» 50.	»	dépendances	257 m²

Provient de l'article 334 divisé et de l'article 496 modifié par suite de construction.

1. Il ne pourra être établi sur le terrain du présent article, ni auberge, ni hôtel, ni magasin d'épicerie, mercerie, etc. Voir acte du 26 juin 1899, reçu Auguste Jeanneret, notaire.

2. Droit de passage à pied et à chars par le chemin figurant au plan par un pointillé en faveur des articles 496 et 503 sur l'article 502. Acte du 7 décembre 1899, reçu Chˢ Chabloz, notaire, au Locle.

La maison construite sur le présent article est assurée à l'assurance cantonale contre l'incendie pour la somme de fr. 16.900,—.

3° **Article 503.** Plan folio 10. N° 42. Esserts Vouillot, pré de 134 m².

Limites : Nord, la route cantonale ; Est, 496 ; Sud et Ouest, 502.

Provient de l'article 107 divisé.

Droit de passage à pied et à chars par le chemin figurant au plan par un pointillé en faveur des articles 496 et 503 sur l'article 502. Acte du 7 décembre 1899, reçu Chˢ Chabloz, notaire, au Locle.

Dernière enchère pour les articles 496 et 503 réunis : Fr. 12.500.

Les conditions de la vente sont déposées à l'Office des faillites, au Locle.

Les immeubles seront adjugés définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur.

Pour visiter les immeubles mis en vente, s'adresser à M. Léon Dubois, huissier, aux Brenets.

Donné pour *trois* insertions dans la *Fédération horlogère.* 3687

Le Locle, le 14 juillet 1903.

Le Préposé aux faillites,
W. Jeanrenaud.

Achats importants
Mouvements pr Boîtes américaines

Lép. et Sav. toutes grandeurs.

H 2525 C Paiement comptant. 3783

Offres à A. P. C. 119, poste restante, Chaux-de-Fonds

Ein Leistungsfähiges Uhren- und Bijouterie en gros Haus, sucht gegen hohe Provision einen 3772

tüchtigen Reisenden

der genannte Branchen sowie die Kundschaft à fond kennt. Gelernte Uhrmacher werden bevorzugt.

Offerten sind unter Chiffre **U-2511-C** an **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3772

Oxydages
de boîtes acier
en tous genres
Seule maison pouvant garantir la
solidité
Fondée en 1882
L. A. Riesen, Madretsch
3234 **Téléphone.** H-654-C

FABRICATION SPÉCIALE
de **montres boules**
en tous genres et toutes grandeurs
Montres pour automobiles
voitures et voyages, 36 à 42'''
P. Scheibenstock Fils
LOCLE
Echantillons à dispostion
H-876-C **Téléphone** 3302

Fabrique de montres 3304
syst: Roskopf, acier, métal, fantaisie gall. : argent. Spécialité, montres Roskopf 19''' extra plate acier verre lentille, noir et bleu. Exportation.
E. SAGNE-GEISER
Sonvillier. (Suisse) H 1563 J

ARNOLD RICHARD
Sonvilier
Fabrication et réglage sérieux de
petites montres ancre pour dames
Grandeur 10, 11, 11 ¾'''
Lépines et Savonnettes
or argent et acier 3291

Assortiments Roskopf
Fritz GRANDJEAN
H 581 C **Le Locle** 3220

0 608 H
Roskopf
de 13 à 24 lig., tous genres de boîtes, montres automatiques ancre, lép. et sav. 19''' marque **Salva** soigné ; prix réduit.
P. Saucy, Bienne (Milieu 7). 3282

3259 H357C

EMPLOYÉ
34 ans, énergique et capable, de toute moralité, au courant de la fabrication d'horlogerie et de la partie commerciale, ayant voyagé et possédant forte clientèle, **cherche place** pour tout de suite, 1res références. S'adresser sous chiffr. **T-7791-J** à **Haasenstein & Vogler, St-Imier.** 3763

QUI
pourrait fournir par **fortes séries** des 3778
boîtes métal
extxa-blanc 17 et 18''' et des 11''' acier oxidé. On s'intéresserait aussi à toutes les fantaisies pour boîtes extra-plates 19'''. (H—J)

Adresser les offres, **Fabrique Reymond, Tramelan-dessus.**

A vendre ou à louer
Maison d'habitation et une grande fabrique bien situées, avec transmissions, poulies, force électrique et hydraulique. Occasion exceptionnelle pour tous les industriels. Pour entrer en relations, s'adresser sous chiffres **E-2564-C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3793

28, Rue du Grenier **LA CHAUX-DE-FONDS** Rue du Grenier, 28

Aig. Louis XV, Aig. à pierres et façon, Roskopf, Boston, Poires, genres allemands, anglais, américains, fortes poires pour les Indes, grandes secondes, chronographes, compteurs.

Breguets antiques. Aiguilles diverses pr appareils électriques, etc.

Spécialité de petites secondes ordinaires et soignées, avec canons sur pivots, article avantageux pour fabriques. H 3401 C

Découpages divers : Ressorts, rondelles et disques en acier ou métal, types d'épaisseur en acier pour fabricants de pierres. — Plaques pour cadrans métal. 2944

Echantillons et prix sur demande.

La meilleure publicité pour la France se fait dans la « Revue de l'Horlogerie-Bijouterie ». 3542
Adresser les ordres à Haasenstein & Vogler.

Fabrication d'étampes soignées pour découpagss
H-2415-C **en tous genres** 3775
— Outillage pour calibres complets —
GEORGES RUSSBACH-MATILE, MÉCANICIEN
Jardinets, 9 (Crétets) **La Chaux-de-Fonds**
Découpage extra de pièces acier p. montres compliquées
Blocs à colonnes - Procédés modernes - Interchangeabilité

Suisse français, bien recommandé, possédent 4 ans d'expérience dans d'importantes maisons d'horlogerie à l'étranger, parlant et correspondant couramment l'allemand et l'anglais, **cherche emploi** dans une bonne maison d'horlogerie comme 3774
employé de confiance.
S'occuperait éventuellement des voyages. Adresser offres sous chiffres **Tc-2510-C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**